



MAIRIE
42330 CUZIEU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 15

Votants 15 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

LE 11 JUILLET À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 04 juillet 2022

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laïla GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - ~~Joëlle JULLIEN~~ - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - ~~Lucie TEPPE DUPELOT~~ - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoirs : Joëlle JULLIEN à Marie-Josée GUBIEN
Ivann LECOURT à Ghislaine GARNIER
Lucie TEPPE DUPELOT à Nadège JACHEZ

Excusé : Cédric PASSOS

Secrétaire de séance : Laïla GAUTHIER

**PATRIMOINE – ACQUISITION D'UN TÈNEMENT SITUÉ AU CARREFOUR ROUTE DE MONTROND RUE DE LA
COISE**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre bourg, il a paru opportun que la Commune acquière une partie du tènement appartement à Monsieur et Madame Guy PERRET, situé au carrefour de la route de Montrond et de la rue de la Coise.

Un document d'arpentage a été établi par Monsieur Christian TOINON, géomètre à Feurs. Il en ressort que la parcelle cadastrée section AO n° 70 est divisée.

La parcelle AO n° 127 d'une superficie de 531 m² jouxtant les parcelles acquises à EPORA, en séance du Conseil Municipal du 23 décembre 2021, peut devenir propriété de la Commune. Les bâtiments édifiés sur le terrain seront démolis.

Monsieur et Madame Guy PERRET proposent de céder ce bien immobilier au prix de 90 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle AO 127 d'une superficie de 531 m² et des biens immobiliers édifiés dessus, au prix de 90 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.
- Le montant de la vente et les frais d'actes notariés seront prélevés au budget communal.

La Secrétaire de séance
Laïla GAUTHIER,

Le Maire,
Jean-François RASCLE,



Transmise au contrôle de légalité le
Publiée le